

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/77

11 décembre 1996

(96-5234)

CONFERENCE MINISTERIELLE  
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

permet d'avoir une compréhension plus profonde du système multilatéral d'échanges de relations économiques, réglementé par l'Organisation mondiale du commerce.

La République du Bélarus est un jeune Etat indépendant qui a accédé à la souveraineté en juillet 1991, après l'éclatement de l'Union soviétique. Elle est située entre la Pologne, la Russie, l'Ukraine et les Etats baltes. Peu après la déclaration d'indépendance, nous avons exprimé notre intention de devenir Membre de l'Organisation mondiale du commerce, intention corroborée, au niveau des politiques, par des mesures de libéralisation des activités économiques extérieures. Notre pays a aujourd'hui posé les bases de sa législation dans le domaine du commerce extérieur et adopté les lois nécessaires à la réglementation des activités économiques extérieures. Ces lois ont été formulées en conformité avec les normes internationales et permettent un développement économique, un commerce extérieur et des flux d'investissements étrangers.

Nous mettons actuellement au point un système national de commerce des exportations de produits agricoles à renforcer la sécurité internationale et à empêcher la prolifération des armes de destruction massive. Le gouvernement du Bélarus attache également une grande importance aux accords bilatéraux et multilatéraux de coopération économique et commerciale, aux mesures de lutte contre la double imposition, et à la protection des investissements, ce qui illustre à nouveau notre engagement dans le système du commerce mondial et de respect des principes de l'OMC.

Plus généralement parlant, toute la politique économique du Bélarus est orientée vers le passage de l'ancien système de planification centralisée à l'économie de marché. Cependant, sur cette voie, nous avons rencontré un certain nombre d'obstacles qui ne peuvent être surmontés en un tournemain.

Le système de commerce et de paiements de l'ex-URSS s'est effondré de sorte que les entreprises ont pratiquement perdu leurs marchés et leurs fournisseurs de matières premières. Nous devons donc reformer notre économie et, simultanément, élaborer en partant de zéro notre système législatif et nos institutions fondamentales.

Bien malencontreusement, les pays à économie en transition, y compris la République du Bélarus, se sont retrouvés au même moment confrontés aux résultats du Cycle d'Uruguay, qui établissent des règles encore plus rigides, à savoir les règles et la réglementation de l'OMC, pour les nouveaux Etats membres. Tous, y compris le Bélarus, ressentent cette pression au cours du long et fastidieux processus de négociation qui précède leur accession à l'OMC.

Etant donné que l'OMC est une instance de négociation universelle établie pour régler le commerce mondial multilatéral, elle devrait

la République du Bélarus et l'UE en 1995, dans lequel il est expressément fait référence au statut d'économie en transition du Bélarus).

Personne ne cherche à savoir le pourquoi de cette affaire. A-t-on le droit de blâmer un pays nouveau, à l'indépendance toute récente, qui n'existe encore même pas sur certaines cartes, mais qui est déjà frappé de sanctions antidumping bien réelles?

Ce pays disposait-il des moyens nécessaires pour régler les opérations de commerce extérieur? Evidemment non. Malheureusement, les objectifs et les facteurs historiques qui conduisent à la création d'un nouveau pays ne sont pas pris en compte. Il s'ensuit que la République du Bélarus est privée du marché européen pour vendre ses produits exportables.

Naturellement, c'est un coup sévère porté à une économie encore en maturation. Cela ne consolide en aucune façon son indépendance et sa souveraineté, mais fournit simplement un argument aux groupes politiques du pays qui sont opposés aux réformes.

Nous demandons à l'Union européenne et à l'OMC de rétablir la justice à l'égard du Bélarus et d'accélérer l'annulation des restrictions imposées par l'UE au commerce des engrais potassiques et des fibres chimiques.

En conclusion, je voudrais confirmer que la République du Bélarus a présenté l'Aide-mémoire en vue de son accession à l'OMC en décembre 1995 dans un seul but: devenir Membre de l'OMC et travailler en conformité avec les règles communes du commerce, dans des conditions équitables, en tenant compte des caractéristiques spécifiques des différents pays (régions) participant au commerce international. Nous espérons que dans la déclaration qui sera adoptée, il sera pris acte des demandes formulées par les pays non Membres.